

entreprises qui participent au PARI assument l'entière responsabilité des recherches effectuées dans leurs propres installations et de celles effectuées par des sous-traitants dans les universités canadiennes, les conseils de recherches provinciaux ou les laboratoires commerciaux. Elles conservent les titres et les droits attachés aux recherches financées conjointement. L'objectif du programme, auquel le CNRC et les entreprises contribuent à peu près à parts égales, est de fournir une aide financière aux équipes de recherche travaillant à des projets dont l'entreprise pourra largement bénéficier et qui offrent la possibilité d'un apport considérable à l'économie du pays.

On peut tirer des dossiers d'une société canadienne un exemple de résultats significatifs obtenus, grâce au financement du PARI, dans la mise au point d'une nouvelle méthode de prospection des gisements de pétrole et de gaz naturel. Cette technique est fondée sur la détermination de la teneur en hélium d'échantillons d'air prélevés dans le sol. Du matériel et des techniques d'échantillonnage et d'analyse ont été mis au point, et les levés effectués sur des gisements connus et sur des zones contenant des combustibles fossiles ont révélé que la méthode pourrait être utilisée comme technique d'exploration. A l'heure actuelle, la société travaille avec un certain nombre de sociétés pétrolières afin d'en faire l'essai sur le terrain.

**Les Comités associés** existent depuis la création du CNRC, et leur origine et la durée de leur mandat sont aussi variées que les domaines qu'ils englobent. Ils peuvent être groupés en cinq catégories, suivant la raison de leur création. Il existe un type de comité qui pourrait être qualifié de précurseur de société scientifique, sa mission étant axée sur une discipline scientifique relativement nouvelle ou négligée. On peut citer à titre d'exemple le Comité associé de la recherche sur le Quaternaire, constitué pour coordonner et stimuler la recherche sur le Quaternaire au Canada. Le deuxième type de comité est créé pour faire face à un problème dans un domaine bien déterminé, en particulier lorsque les solutions recherchées exigent l'apport d'une grande variété de spécialisations. Le Comité associé contre le péril aviaire aux abords des aéroports en est un exemple. Un troisième type de comité est créé pour jouer un rôle consultatif dans un domaine de recherche étroitement lié aux travaux qui se font dans les laboratoires du CNRC.

Dans certains domaines qui relèvent à la fois des gouvernements fédéral et provinciaux, des comités associés revêtant une «forme neutre» jouent un rôle appréciable. C'est le cas du Comité canadien pour la lutte contre les feux de forêt, qui constitue une tribune où les représentants des services forestiers fédéraux et provinciaux et des universités peuvent discuter de problèmes communs, collaborer à des programmes de recherche et échanger des informations.

Un cinquième type de comité peut être créé en vue d'une participation canadienne à un organisme international. On peut citer comme exemple de comités de ce type, transformés plus tard en organismes nationaux indépendants du CNRC, le Comité associé de la radiotechnique et le Comité canadien des collections de cultures et de la taxonomie des micro-organismes.

Des Comités associés participent aux programmes scientifiques internationaux comme la Décennie hydrologique internationale et le Programme biologique international. Ils collaborent également avec les laboratoires du CNRC. A titre d'exemple, on peut citer les Comités associés du Code national du bâtiment et du Code national de la lutte contre les incendies, sous l'égide de la Division des recherches sur le bâtiment.

### **9.2.1.2 Programme B: Bourses et subventions d'aide à la recherche**

Ce programme continuera d'être administré par le CNRC jusqu'à ce que soit établi le Conseil de recherches en sciences naturelles. Il a pour objectif d'encourager le développement et le maintien de la recherche dans les universités canadiennes et la formation d'un personnel hautement qualifié en sciences naturelles et en génie. Il a trois sous-objectifs principaux: soutenir l'excellence dans la recherche afin de créer de nouvelles connaissances en sciences naturelles et en génie, promouvoir et soutenir le développement de la recherche dans des domaines importants à l'échelle régionale et nationale, et aider à la formation et au perfectionnement d'un personnel hautement qualifié. Il comporte des subventions accordées par des pairs, des subventions de développement, une aide à la formation et au perfectionnement d'un personnel hautement qualifié, ainsi que certaines activités nationales et internationales.